

Doc. n° : Lettre au Mwami de l'Urundi.

Date : 25 juillet 1960.

Auteur : "Les UPRONISTES".

Objet résumé : Mise au point:

- L'Uprona n'est infeodé à aucune race, à aucun clan. Le parti est Murundi.
- Tous les partis politiques du Burundi sont considérés par l'Uprona comme des frères indispensables à la promotion nationale;
- L'Uprona est pour un gouvernement Monarchique au Burundi car, de tous temps, les BAMI y ont toujours exercé leurs pouvoirs conjointement avec les représentants du peuple appelés "Abashingantahe", "Abagabo".
- L'Uprona a accueilli avec enthousiasme l'annonce des réformes politiques profondes proposées par la Belgique, notre chère tutrice, concernant la démocratisation des institutions, démocratisation que nous soutenons de toutes nos forces;
- L'UPRONA note que l'Administration a pris une attitude très prudente à l'égard de la campagne de mensonges et de dénigrement menés contre elle et l'indépendance. L'Uprona remercie l'autorité Administrante dont l'attitude a servi la paix et la sécurité des habitants de ce pays;
- A la suite du C.S.P., le Burundi demande la proclamation de son indépendance le 27 décembre 1960; l'Uprona demande:
 - la mise en place d'un cadre administratif qualifié;
 - l'africanisation effective des cadres qui, tout en respectant juridiquement les prérogatives de la Tutelle,

.../...



transformerait progressivement et très rapidement le rôle de celle-ci en celui de conseiller;

- L'indépendance demandée n'est pas une indépendance dirigée contre la Tutelle, vis-à-vis de laquelle l'Uprona nourrit des sentiments de profonde gratitude, ni contre les étrangers, dont la présence et les investissements intellectuels, moraux et financiers ont contribué à faire du Burundi ce qu'il est.-

Sire,

Pour éviter que l'Opinion Publique ne se fasse une fausse image de l'Uprona en se basant sur les dénigrements contenus dans les CONSIDERATIONS publiées par le P.D.C. dans Rudipresse n° 179 du 9 juillet 1960, le Parti de l'Unité et du Progrès National fait la mise au point suivant:

PRELIMINAIRES: Tout d'abord l'Uprona tient à déclarer publiquement qu'il refuse de s'inféoder à aucune race ou à aucun clan, soit des abatware, bezi, batwa, bahutu, batusi.... Si le P.D.C. est essentiellement mutare, l'Uprona est tout simplement murundi. L'Uprona affirme son absolue indépendance vis-à-vis de ces races et de ces clans et se place en dehors de leurs querelles familiales. Une seule chose entre en ligne de compte pour l'Uprona: c'est la dignité de la personne humaine qui est absolument la même chez tous les individus de ces races et de ces clans. N'importe quel murundi de n'importe quelle race ou de n'importe quel clan peut librement se faire membre de l'Uprona. L'Uprona est le parti de tous les burundi qui veulent librement en faire parti. La composition de son comité est une preuve évidente de son esprit d'unité nationale et de progrès dans la démocratie".

.../...

Nous déclarons également publiquement qu'en créant l'Uprona (le tout premier parti politique murundi) à l'initiative duquel on doit la vie et l'activité des partis politiques démocratiques au BURUNDI, ses fondateurs ne voulaient, ne veulent et ne voudront pas du tout que l'Uprona soit l'unique parti du BURUNDI.

Chaque murundi a le droit de créer un parti politique et l'entière liberté d'entrer dans le parti politique de son choix. Tous les partis politiques du BURUNDI sont considérés par l'Uprona comme des frères indispensables dans la promotion nationale du BURUNDI pour autant qu'ils respectent les droits fondamentaux de l'Homme: égalité de tous les hommes à la naissance, liberté de parole, d'opinion, d'association... et mettent en oeuvre tous les moyens en leur pouvoir pour que la démocratisation des institutions du BURUNDI soient le fait d'une évolution normale et pacifique et non le fait d'une révolte sanglante qui n'engendrerait que la haine et le désordre.

En ce qui concerne les Princes de sang du BURUNDI, qu'ils soient fils, frères, cousins ou oncles du MWAMI, personne parmi eux n'est Mwami et personne parmi eux ne connaît celui qui sera Mwami. C'est pourquoi la coutume les a placés sur le même pied d'égalité en matière d'activité politique sans aucune distinction de leur degré de parenté avec le Mwami. L'Uprona souhaite vivement qu'une codification de la coutume soit entamée sans aucun retard pour fixer juridiquement ce qui en temps actuel paraît être trop élastique; Faute de cette codification, l'Uprona est bien obligé, en attendant, d'accepter le statu quo pour tous les princes indistinctement.

Nous savons que parmi les princes il peut y avoir comme dans toutes les autres familles, des jalousies et des rivalités. L'Uprona se déclare en dehors de ces rivalités et accepte indistinctement dans son sein comme conseiller ou membre n'importe quel prince. Il reconnaît sincèrement la même liberté (dont ils usent très largement) aux autres partis politiques du BURUNDI.

.../...

D'après la coutume il n'y a qu'une personne placée au-dessus de tout, c'est le Mwami qui, issu d'un autre Mwami s'appelle invariablement Tare, Mwezi, Mutaga et Mwambutsa. Qu'il soit souhaitable que des critères bien établis fassent connaître à la population cette personne dès sa naissance et que le statut des autres princes soit arrêté, c'est là le but de la codification souhaitée. Ne négligeons donc pas les choses, le droit est oral ou écrit. Tous les deux sont faits pour s'adapter aux hommes mais sur des bases juridiques.-

L'UPRONA ET LA MONARCHIE: L'Uprona est pour un Gouvernement monarchique au BURUNDI, parce que, de tout temps, les Bamis de ce pays ont toujours exercé leurs pouvoirs conjointement avec les représentants du peuple appelés "ABASHINGANTAHE" - "ABAGABO" (CONSEILLERS, PARLEMENTAIRES). Cette démocratie propre au BURUNDI est consacrée par le dicton qui dit: "Amateka aca UMWAMI n'Abagabo" (La loi est faite par le MWAMI et les Conseillers).

L'Uprona est pour un gouvernement monarchique parce que la monarchie actuelle favorise toutes réformes politiques profondes visant à procurer plus de justice sociale; parce que surtout la monarchie du BURUNDI travaille très activement et très sincèrement pour la réalisation pacifique de ces réformes et s'y adapte merveilleusement bien en accueillant à bras ouverts et en prêchant à travers le pays la démocratie occidentale qui fait du Mwami "un souverain constitutionnel".

L'Uprona est pour la monarchie, parce que c'est une forme de gouvernement qui inspire pleine confiance aux Burundi. En effet: pour autant que nos connaissances soient exactes, tous les partis politiques, traduisant d'ailleurs les sentiments que nourrit la portion de l'opinion qu'ils représentent, proclament leur indéfectible attachement à la monarchie.

C'est pourquoi dans toute sa campagne d'information et de propagande l'Uprona ne cesse de magnifier la monarchie du BURUNDI, de bénir et d'exalter le MWAMI régnant MWAMBUTSA,

.../...

surnommé dès son vivant le "JUSTE", le "PROGRESSISTE" UMWAMI W'AMAJAMBERE", le "PACIFIQUE". La force de l'Uprona qui est évidemment son tort aux yeux de ses adversaires, c'est de se comporter conformément à ses convictions partout et toujours. Vive la Monarchie. Vive le MWAMI !

L'UPRONA ET LA DEMOCRATIE: L'Uprona a accueilli avec enthousiasme l'annonce des réformes politiques profondes proposées par la Belgique notre chère Tutrice, concernant la démocratisation des institutions. Cette démocratisation des institutions de notre pays avant son accession à l'indépendance, nous lui assurons dès maintenant notre concours le plus sincère et agissant, parce qu'elle rencontre totalement nos convictions philosophiques sur l'égalité de tous les hommes à la naissance et sur la dignité de la personne humaine chez tous les hommes également sans exception aucune. D'une façon concrète, l'Uprona renouvelle et précise ses positions en fait de la démocratisation réelle et pacifique des institutions conformément à ses principes:

- 1^o- Que tous les barundi, âgés de 18 ans, hommes et femmes, soient admis à exercer leurs droits démocratiques comme électeurs, et que ceux qui sont âgés de 25 ans jouissent de la faculté de poser leur candidature aux élections communales et législatives de 1960
- 2^o- Que tous les chefs et les sous-chefs soient mis en disponibilité avant la date des élections communales prévues pour le 15 septembre 1960 pour les motifs suivants:
 - a) pour que les élections communales et législatives soient entièrement libres;
 - b) pour permettre la fusion des sous-chefferies en communes définitives et le regroupement des communes en provinces définitives également;
 - c) pour permettre la mise en place des autorités administratives nommées à la tête des provinces. Cette nomination doit avoir comme seuls critères valables les capacités intellectuelles et morales des candidats dûment constatées par un jury.

.../...

Ainsi, avant les élections, tous les burundi remplissant les conditions déterminées par le jury, pourront se présenter à l'examen-test en vue de se porter candidats comme fonctionnaires chargés d'administrer les provinces. Cette mesure a d'excellents avantages pour le pays et pour les individus puisqu'elle prouve que ceux-ci sont égaux à la naissance, et de celui-là d'une autorité essentiellement apolitique pour assurer la continuité de l'administration et de l'ordre lors de la campagne électorale et des élections qui seront, de la sorte, entièrement libres. L'Uprona souhaite vivement que, pendant cette période, l'africanisation des cadres dans tous les secteurs aille de pair avec la démocratisation des institutions.

Jouissant d'un cadre administratif et politique indispensable, fort et sélectionné, libéré du féodalisme à l'échelon commune et province, le peuple du Burundi procèdera au vote allègrement pour se choisir lui-même ses représentants au Conseil Communal et au Conseil Supérieur du Pays. Le Burundi aura ainsi un gouvernement issu librement du peuple qui assistera le Mwami dans la gestion de ce pays.

C'est tout cela que l'Uprona appelle "Démocratie d'abord et indépendance ensuite"! Est-ce de la sorte que le Parti Chrétien entend la "démocratie"? Nous en appelons à son appréciation parce que l'espèce de christianisme agissant de ses fondateurs ainsi que le sens aigu qu'ils ont de leur démocratie ont fait que les observateurs les mieux informés et les plus autorisés n'hésitent pas à l'identifier le parti avec son âme, en disant : "Le P.D.C. est démocrate comme le père et chrétien comme le fils"! Vive la véritable démocratie, vive, la démocratisation des institutions du Burundi!

L'UPRONA ET L'INDEPENDANCE: Depuis son existence l'Uprona constate de plus en plus que l'indépendance du Burundi ne peut plus sous aucun prétexte, être trop longtemps différée sans porter préjudice aux futures relations entre la Belgique et sa pupille.

.../...

Prêtes ou pas prêtes les puissances coloniales ou tutélaires sont obligées de s'apprêter pour marcher au rythme vertigineux de l'opinion internationale qui tient absolument à voir mettre très rapidement tous les pays colonisés ou sous tutelle sur le même pied d'égalité, en fait d'indépendance politique, que leurs anciens maîtres. A l'heure actuelle l'indépendance politique est devenue une mode à l'échelon international et le Burundi ne fera pas exception. Un noir ou un blanc qui ne voit pas cela est un aveugle. Et la cause de sa cécité ne peut avoir d'origine que dans la défense de forcenée des positions privilégiées qu'il désirerait monopoliser. Oh! hélas, ces aveugles cupides existent! Voulant éviter au pays d'être trop pris au dépourvu par l'indépendance l'Uprona a eu le courage (et quel courage à l'époque) de proposer une date de la proclamation de l'indépendance du Burundi. Il a été alors qualifié par ces aveugles d'anti-belge, d'anti-blanc, d'anti-démocratique, de féodal, d'unariste, de communiste, d'insurgé contre le Mwami Mwambutsa pour remplacer par son fils Rwagasore, de semeur de troubles.... bref il a été alors la cible n° 1 de leurs projectiles empoisonnés. Ils sont allés jusqu'à propager que l'Uprona voulait l'indépendance avant les élections, malgré que celui-ci avait fait publier dans la presse locale le processus à suivre depuis les élections communales jusqu'à la constitution d'un gouvernement du Burundi issu des élections démocratiques et auquel les pouvoirs devaient être passés le 21 juin 1960. Heureusement que l'Uprona n'est pas de nature à se laisser intimider par une campagne de calomnie et que le sens commun n'a pas mis longtemps pour discerner que celui qui n'est pas honnête dans ses paroles ne l'est pas davantage dans ses intentions ou ses actes. C'est ainsi que beaucoup de Burundi n'ont pas tardé à s'enrôler dans l'Uprona et que les représentants de l'opinion murundi, membres de la commission électorale (tous les députés des partis politiques, tous les quatre notables représentant des s/chefs) n'ont pas hésité à proposer à l'autorité administrante le 27 décembre 1960, comme date de l'accession du Burundi à l'indépendance.

.../...

Heureusement que lors de cette campagne de mensonges et de dénigrement menée contre l'Uprona et l'indépendance, l'autorité administrante en tant que telle, a pris une attitude très prudente. Si elle avait été un instant partisane, les menaces de guerre de ces cupides aveuglés par leur position privilégiée et que l'on rencontre surtout dans la haute administration tant européenne que indigène, la guerre civile aurait déjà endeuillé le BURUNDI. L'Uprona qui a décidé de collaborer de toutes ses forces à l'instauration pacifique de la véritable démocratie, saisit l'occasion pour remercier publiquement l'autorité administrante en tant que telle pour son attitude qui a merveilleusement servi au maintien de la paix et de la sécurité des habitants de ce pays et de leurs biens. C'est en partie, grâce à sa vigilance et à son impartialité que la vie politique se développe librement et démocratiquement au BURUNDI. On peut penser tout ce que l'on veut, l'Uprona s'est rendu compte par lui-même que l'autorité administrante en tant que telle ainsi que le MWAMI MWAMBUTSA sont réellement au-dessus des partis politiques.

VIVE LA BELGIQUE.

Comme à la suite du courageux, constructif et clairvoyant Conseil Supérieur du Pays, tout le BURUNDI demande, par la voix de ses représentants, provenant de toutes les couches et reflétant les diverses tendances du pays, la proclamation de son indépendance le 27 décembre 1960. L'Uprona juge que le moment est opportun pour préciser sa pensée sur l'indépendance.

1^o.- L'Uprona demande pacifiquement, dignement mais énergiquement, que l'on s'entende sur une date à laquelle le pays accéderait à l'indépendance et que l'on en tienne compte pour faire entrer immédiatement le BURUNDI dans une réelle autonomie interne qui débiterait avec:

- a) - la mise en place d'un cadre administratif qualifié;
- b) - l'africanisation effective des cadres qui, tout en respectant juridiquement les prérogatives de la Tutelle, transformerait progressivement et très rapidement le rôle de

.../....

celle-ci en celui de conseiller en faisant assumer aux barundi des postes importants de commande qui devront être exclusivement les leurs demain. Cette façon de faire aurait l'avantage d'être réaliste et désintéressée. Que l'on ne l'oublie pas, c'est aux hommes dont dispose aujourd'hui le pays que les destinées du BURUNDI seront confiées après l'échéance imminente de l'indépendance. Qu'attendrait-on donc pour africaniser immédiatement les cadres? L'indépendance doit être préparée en tenant compte du temps dont on dispose.

L'Uprona croit qu'une commission admise par toutes les opinions et éventuellement sous forme d'un gouvernement provisoire, avant comme après les élections communales peut dès maintenant discuter avec la Belgique des étapes de l'indépendance du BURUNDI. Prétexter autre chose, c'est commettre une erreur qui aura comme fâcheuse conséquence, de ne pas employer le peu de temps dont le pays dispose à la préparation accélérée de l'indépendance.

Il serait beaucoup plus psychologique, nous en sommes convaincus, que la Belgique et le dit Conseil déterminent de commun accord sans tarder, les étapes et la date de l'indépendance et que la Belgique les proposât à l'ONU. Cet accord ferait d'emblée entrer le pays dans une période d'autonomie qui s'étendrait du mois d'août à la date de la proclamation de l'indépendance, ou de la prolonger.

2^o.- L'indépendance vue par l'Uprona n'est pas une indépendance dirigée contre la Tutelle ni contre les étrangers de toute nationalité qu'ils soient, qui habitent notre pays et qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'enrichissement de ce pays.

Vis-à-vis de la Tutelle l'Uprona nourrit des sentiments de profonde gratitude. Pour l'Uprona qui voit la mode internationale de "l'Indépendance" envahir le Burundi, ce n'est pas la Tutelle mais bien simplement la forme actuelle de la Tutelle

.../...

qui va être levée pour faire place à une tutelle d'assistance et de coopération basées sur des accords amicaux. Fasse le ciel que les cupides aveuglés par leur situation privilégiée à laquelle ils s'accrochent farouchement, ne sabotent pas par leurs chantages cette nouvelle forme de la tutelle qui est indispensable à la poursuite de la noble tâche par la Belgique qui est d'équiper techniquement et économiquement notre cher Burundi. Une des manières de la saboter c'est de retarder systématiquement la préparation et la proclamation de l'indépendance.

Vis-à-vis des étrangers l'Uprona nourrit des sentiments de fraternelle amitié. Leur présence et leurs investissements intellectuels, moraux et financiers ont contribué à faire du Burundi ce qu'Il est. Ils peuvent compter sur l'Uprona et sur tous les Burundi à quelque parti politique qu'ils appartiennent pour la protection de leurs personnes et de leurs biens. Quant aux droits politiques, ils pourront les obtenir s'ils les demandent, dès que le pays les aura souverainement acquis. Leurs connaissances juridiques en matière de l'octroi et de l'acquisition de la nationalité leur font comprendre pourquoi le pays a demandé que les étrangers ne puissent pas participer aux élections de 1960. Ce n'est pas par hostilité que le pays a pris cette mesure, mais uniquement dans le but d'éviter de mettre ses hôtes dans une fausse situation vis-à-vis de la constitution du Burundi qui doit encore être élaborée et qui fixera les conditions de l'octroi et de l'obtention des droits politiques ou de la nationalité Murundi. Il y a parmi les étrangers des personnes qui aiment le Burundi à tel point qu'elles voudraient se naturaliser murundi. Qu'elles veuillent patienter un peu le pays leur témoignera sa reconnaissance!

Nos principes et nos intentions sont concrétisés par nos paroles et nos actes. Jamais de chantages, jamais de flatteries !

.../...

Vive la Monarchie! Vive la Démocratie réelle!
Vive l'africanisation de cadres! Vive l'Indépendance! Vive la coopération amicale entre la Belgique et le Burundi indépendant! Vive la vérité! A bas l'exploitation colonialiste; mère trop féconde du communisme athée et que Dieu garde le Burundi dans la voie de la Civilisation Chrétienne!

Les signataires:

sé/ LES UPONISTES.

Le délégué.

- - - - -